



Direction des institutions, de
l'agriculture et des forêts (DIAF)
Monsieur Christophe Maillard
Ruelle de Notre-Dame 2
1701 Fribourg

Fribourg, le 17 août 2015

Consultation - Lois modifiant certaines dispositions en matière institutionnelle

Monsieur,

En réponse au courrier de Madame Marie Garnier, Directrice, du 15 mai dernier, nous avons le plaisir de vous faire part de notre position par rapport à la consultation sur l'**Avant-projets de lois modifiant certaines dispositions en matière institutionnelle**.

Nous prenons position sur les trois objets qui nous ont été transmis ainsi :

a. Modification de la LCo et de la loi sur le droit de cité : origine en cas de fusion

Actuellement, en cas de fusion, les bourgeois des communes fusionnant deviennent automatiquement bourgeois de la commune fusionnée. Le droit de cité des anciennes communes est ainsi perdu. La question de la commune d'origine constituant un élément important pour un certain nombre de citoyens, nous pouvons soutenir l'idée de laisser la possibilité de conserver une trace de leur ancienne origine dans leurs papiers d'identité. Cependant, le droit de cité est lié à une entité politique existante, ce qui ne permet pas de mentionner un lieu d'origine correspondant à une ancienne commune. Nous soutenons ainsi la proposition qui consiste à faire apparaître une mention entre parenthèse après le droit de cité principal.

Si l'objet ne nous pose de problème, nous relevons tout de même un élément manquant dans l'avant-projet. Les personnes faisant la demande de conserver une trace de leur origine disparue devront-ils déposer un nouvel acte d'origine dans leur commune. ? Si tel est le cas, qu'en est-il des émoluments qu'ils leur seraient demandés dans une telle situation ?

b. Modification de la loi sur l'état civil : un seul arrondissement d'état civil, à Fribourg, pour tout le canton

Nous comprenons l'argumentaire qui avance que cette nouvelle organisation améliorera grandement le fonctionnement de l'état civil dans notre canton.

c. Modification de la LEDP : un nouveau certificat de capacité civique

Nous comprenons la situation issue des changements annoncés par la Poste.

En vous remerciant de nous avoir consultés et de tenir compte de nos quelques brèves remarques que nous pensions utiles de vous faire, nous vous présentons, Monsieur, nos cordiales salutations.

Parti socialiste Fribourgeois

Raoul Girard, vice-président